



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 mai 2021

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Michel PIREs, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY.

Absents :

Magalie PIAT.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h30

Secrétaire : Maël DIONG

AMÉNAGEMENT

DL.21.030 - Convention relative à l'implantation de raccordement gaz sur la parcelle communale cadastrée YB n°312 située 181bis route nationale.

Claude FLEURY expose :

Dans le cadre d'une demande d'un branchement gaz au 181 bis route Nationale et la mise en conformité du branchement au 181 ter, une extension de réseau gaz existant doit être réalisée. Ces travaux sont envisagés sur une parcelle cadastrée YB n°312 appartenant à la commune. A ce titre GRDF souhaite que cet ouvrage sis en domaine privatif soit répertorié par acte notarié sous la forme d'une convention de servitude.

Par cette convention de servitude, la commune consent l'établissement à demeure dans une bande de 4 mètres une canalisation et ses accessoires techniques. Il est précisé qu'aucun élément végétal ou non végétal dont l'enracinement dans le sol est susceptible d'excéder 0,40m à partir de la surface naturelle du sol ne devra être planté dans cette bande.

Cette servitude conventionnelle fixe les modalités d'accès et d'entretiens du réseau pour les années prochaines (accès GRDF au réseau) avec la commune en tant que propriétaire du fond servant.

Les frais d'acte et autres formalités administratives seront pris en charge par la société GRDF

Après présentation en commission « Aménagement, Travaux, Mobilité, Sécurité et Transition Écologique » du 11 mai 2021, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention de servitude.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le

25 MAI 2021

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

28 MAI 2021

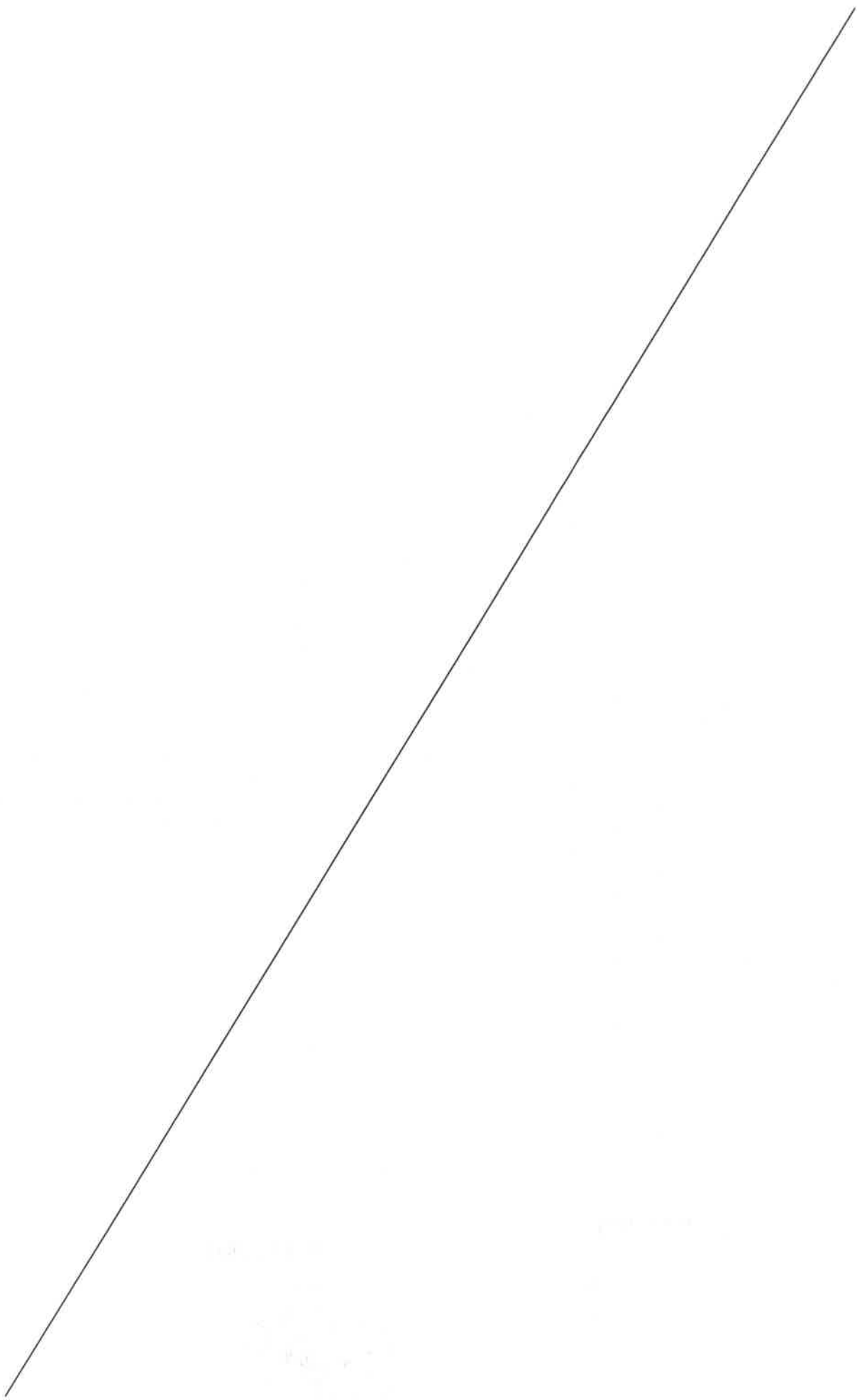
Publication le :

28 MAI 2021

Notification le :

28 MAI 2021





Acte à classer**DL-21-030**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-05-28T11-08-24.00 (MI230371092)**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20210526-DL-21-030-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Convention relative à l'implantation de raccordement gaz sur la parcelle communale cadastrée YB n.312 s. 1109
181bis route nationale**Date de décision :** 26/05/2021**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats**Acte :** DL.21.030 - ADT - Convention relative
implantation de raccordement gaz sur
parcelle communale cadastrée YB
N312 située 181bis route
nationale.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/21 à 11:08

Par LE TUMELIN Sylvie**Transmis**

Date 28/05/21 à 11:08

Par LE TUMELIN Sylvie**Accusé de réception**

Date 28/05/21 à 11:34